

Bilan de la présidence luxembourgeoise de l'Union Européenne

Conférence du lundi 14 mars 2016 par S. E. M. Paul DÜHR, ambassadeur du Grand Duché du Luxembourg en France et à Monaco

Le Luxembourg est un comté, puis duché depuis le X^e siècle ; il a fait partie du Saint-Empire Romain Germanique jusqu'au XIV^e siècle. Quatre Ducs du Luxembourg ont accédé au trône de l'Empire entre 1300 et 1400. Du XV^e siècle à l'extinction de la Maison du Luxembourg, à 1815, le pays passe successivement sous la souveraineté des Habsbourg d'Autriche, d'Espagne puis des Français : sous la Première République, il était le « département des forêts ».

En 1815 débute l'histoire du Luxembourg moderne, territoire neutre, autogéré, avec comme chef d'Etat le souverain des Pays-Bas. En 1870, alors que Napoléon III veut racheter le Luxembourg et que Bismarck s'y oppose, la forteresse luxembourgeoise construite par Vauban est démolie et le pays démilitarisé. Le Luxembourg est alors très pauvre et de nombreux Luxembourgeois s'installent en France, particulièrement autour de Paris. À la fin du XIX^e siècle, avec l'extraction du minerai de fer, le pays devient industriel. Mais l'exiguïté du territoire fait que, d'un point de vue économique, le pays a besoin de débouchés internationaux pour survivre. En 1919, par referendum, 73 % de la population se déclare favorable à une union monétaire et économique avec la France. Le gouvernement Clémenceau cède le pas à la Belgique, cette dernière étant soucieuse de rester étroitement liée au développement du Grand-Duché. En 1922, naît l'union économique et monétaire avec la Belgique (UEBL). 1944 voit la création du Benelux, une union douanière avec la Belgique et les Pays-Bas.

Après la guerre, le Luxembourg défend l'idée européenne : en raison des débouchés qu'offre le marché unique, l'Europe est pour lui une nécessité vitale. La Cour Européenne de Justice et la Cour des Comptes y ont leur siège. Trois Luxembourgeois ont présidé la Commission Européenne. Après Gaston Thorn et Jacques Santer, Jean-Claude Juncker a été le premier président élu par le Parlement Européen.

Durant le deuxième semestre 2015, pour la douzième fois, le Luxembourg a présidé le Conseil de l'Union Européenne. Il a dû faire face à de nombreuses contingences.

La crise des réfugiés avait débuté avant juin 2015 avec des flux en provenance d'Afrique. L'accueil des réfugiés politiques devait être régi par la Convention de Genève qu'ont signée tous les pays. L'autre problème était celui de la cohérence européenne : comment faire face à la crise des réfugiés en Europe avec des Etats membres ayant des approches très différentes sur le sujet, sans dénaturer la solidarité européenne ?

Le problème de l'Ukraine et de la Russie avait mis en évidence déjà une certaine fracture entre les Etats membres, les uns mettant en avant le besoin de coopérer avec la Russie, les autres, surtout les nouveaux pays européens, étant favorables à un soutien à l'Ukraine et partisans d'une politique de fermeté à l'encontre des Russes. La Pologne a aidé le Luxembourg à faire en sorte que les décisions ne soient pas

bloquées. Aujourd'hui, pour la présidence néerlandaise le maintien de cette position est difficile.

Le vrai problème est celui de l'Union Européenne, composée de deux Europe qui n'ont pas les mêmes vues.

L'Europe est omniprésente, même au niveau local, en raison des réglementations et des directives qui organisent et encadrent l'économie nationale.

Durant la présidence luxembourgeoise, de nombreuses avancées se sont fait jour : des efforts ont été faits pour développer les financements de Petites et Moyennes Entreprises (PME). Ce sont elles qui fournissent 60 % des emplois de l'Union Européenne. Le plan d'investissement de 315 milliards initié par Jean-Claude Juncker a permis aux banques de libérer graduellement le crédit, un processus qui en est à ses débuts mais qui comporte de nombreuses opportunités.

De plus, les travaux réalisés sur l'introduction d'une assise consolidée commune pour l'impôt sur les sociétés (ACCIS) à l'échelle européenne ont permis d'avancer sur la voie d'une plus grande harmonisation fiscale entre partenaires européens.

En outre l'Europe sociale a progressé : face à la mobilité de la main d'œuvre qui entraînait un « dumping » social, faute du respect de la réglementation, les travaux menés sous présidence luxembourgeoise sur le nouveau « paquet de mobilité » ont progressé. Le nouveau projet permettra à chaque pays de mieux protéger ses emplois tout en organisant un marché de l'emploi national ouvert à tous les citoyens européens.

Dans le domaine de la fiscalité aussi de grands progrès ont été accomplis, avec la promotion de l'harmonisation et de la transparence fiscale notamment, avec l'accord de principe sur une directive qui entrera en vigueur dès 2017 et qui assurera l'échange automatique des données à caractère fiscal sur les rescrits fiscaux entre les administrations fiscales des États membres.

Dans le domaine environnemental, la Présidence luxembourgeoise, aux côtés de la Commission, a fait en sorte que l'UE adopte une position de négociation très ambitieuse en vue de la COP 21. Cette position aura contribué à la réussite de la conférence de Paris qui, sous la présidence française s'est conclue sur un accord substantiel.

Résumé réalisé par Marie-Noëlle Benjamin